

## ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE AOÛT 2017

- Fonctionnement :**

L'Accueil de loisirs sans Hébergement Municipal fonctionnera **17 jours** pour les enfants de **3 ans révolus** à 11 ans.

**DU 7 AOÛT AU 29 AOÛT 2017**

Accueil des enfants à la « **Maison de l'Enfance** » 22, rue des Sports

**A LA JOURNEE de 8H30 à 17H30**

**Garderie Extra-scolaire**

De 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30

- TARIFS**

Un tarif dégressif est mis en place, si vous souhaitez en bénéficier veuillez vous présenter en mairie au service Enfance Jeunesse avec votre avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015).

Enfin, vous pouvez demander à bénéficier d'une prise en charge avec le CCAS de Pordic, se renseigner directement auprès de ce service.

Amplitude horaire ALSH 7h30 à 18h30 maximum

HORAIRES		Journée (8h30 à 17h30)	Mini-camps/nuit
PORDIC	Tranche 1 < à 499.99 €	8.35 €	8.65 €
	Tranche 2 de 500 à 699.99 €	9.45 €	9.70 €
	Tranche 3 de 700 à 849.99 €	10.65 €	10.75 €
	Tranche 4 de 850 à 999.99 €	11.75 €	11.85 €
	Tranche 5 > à 1000€	12.80 €	13.00 €
EXTERIEUR		20.95 €	14.95 €

**Attention le repas enfant et la garderie extrascolaire s'ajoutent aux prestations Accueils de Loisirs.**

HORAIRES	8h à 8h30 et/ou 17h30 à 18h	7h30 à 8h30 et/ou 17h30 à 18h30
PORDIC	0.70 €	1.15 €
EXTERIEUR	0.70 €	1.15 €

**NB : la garderie extrascolaire ouvre à 7h30 le matin et ferme à 18h30 le soir.**

**Un tarif dépassement horaire est appliqué en cas de retard : forfait de 5€ par quart d'heure et par enfant, si départ**

**après 18h30.**

**NB : inscription et facturation 4 jours minima par semaine (sauf fin août, sur 3 jours minima)**

**Restauration scolaire**                      Pordic 3.05€                      Extérieur 4.90 €

### A L'INSCRIPTION APPORTER OBLIGATOIREMENT

- L'avis d'imposition 2016 (si non fourni auparavant)
- En cas de maladie durant le séjour, le certificat médical est à remettre à la mairie en fin de séjour afin de bénéficier de la déduction
- La facturation s'établit en fonction des inscriptions. Aucune inscription ne sera prise sans dossier complet de l'enfant au service éducation et animation. Toute inscription est facturable.

**Fiches d'inscription et plannings d'activités  
disponibles en Mairie, Maison de l'Enfance, garderie de Tréméloir et sur [www.pordic.fr](http://www.pordic.fr)**

*Les inscriptions se font en mairie au « Service Animation et Education » à compter du jeudi 1er juin 2017 et dans la limite des places disponibles*